

Décision

Générale

colonial

Décision n° 146/SG/FIN autorisant M. Abdallah Ali Saïd, demeurant à Djibouti, à acquérir une parcelle de terrain non bâti, sise à Djibouti, Plateau du Serpent, titre foncier n° 553

n° 146/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
5 février 1968

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1968

Date du numéro
25 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdallah Ali Saïd, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 622,50 mètres carrés, sise à Djibouti, Plateau du Serpent, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 553, au nom de M. Osman Guelle Farah.